

Profession **EDUCATION**

**POUR UNE LOI DE
PROGRAMMATION
TOUS DANS L'ACTION
LE 19 NOVEMBRE**

**DOSSIER :
RECHERCHE PUBLIQUE**

**SGEN
CFDT**

Novembre 1994

Mensuel

15 F

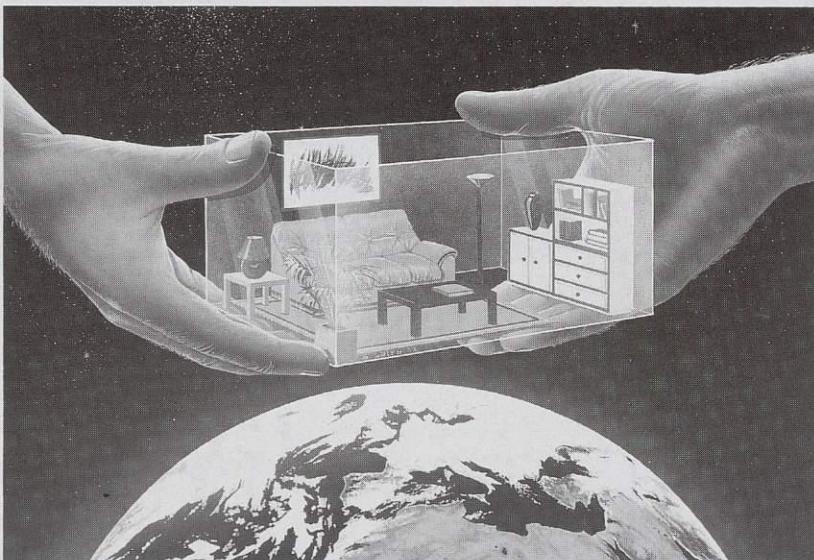
44

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris	11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
	Tél. : (1) 40 80 20 20
Londres	Tél. : (081) 96175 95
Berlin	Tél. : (49.30) 429 28 65
Prague	Tél. : (42.2) 841 252
Varsovie	Tél. : (48.22) 562 555
Lille	Tél. : 20 315 371
Le Mans	Tél. : 43 23 42 42
Brest	Tél. : 98 20 30 30
Dinan	Tél. : 40 92 09 50
Nantes	Tél. : 40 92 09 50
Troyes	Tél. : 25 79 00 23
Metz	Tél. : 87 30 05 72
Lyon	Tél. : 78 77 54 33
Grenoble	Tél. : 76 62 05 64
Tahiti	Tél. : (689) 43 39 55
	Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

3615 code CFDT*SGEN
L'actualité en direct

Toute l'actualité

Votre branche en direct

Du nouveau au BO

Mutations

Guide pratique

36 15 CFDT*SGEN
36 15 CFDT*SGEN
36 15 CFDT*SGEN
36 15 CFDT*SGEN
36 15 CFDT*SGEN

**VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

Du nouveau ?

3615 code CFDT*SGEN

LE MOIS

LOI DE PROGRAMMATION

TOUS DANS L'ACTION LE 19 NOVEMBRE

Le collectif du 16-Janvier, dont le Sgen-CFDT est membre, appelle à une journée nationale d'action. Objectif des manifestations départementales ou régionales : obtenir du gouvernement une loi de programmation pour l'Éducation nationale. La mobilisation doit être la plus large possible.



Chambre Noire

La pression sur le Parlement et sur le gouvernement sera décisive.

Journée nationale d'action le samedi 19 novembre pour une loi de programmation. À l'appel du Collectif du 16-Janvier*, des manifestations départementales ou régionales unitaires seront organisées dans tout le pays. Celles-ci doivent être une réussite, l'enjeu est de taille. Il s'agit d'obtenir une loi de programmation quinquennale sur l'éducation à la hauteur des défis d'aujourd'hui et de demain. L'École doit être dans les faits la première priorité nationale. Le Premier ministre qui, pour l'instant, est resté dans le flou doit prendre ses responsabilités. L'objectif des 100 % d'une

classe d'âge sortant du système éducatif avec une qualification reconnue est encore loin d'être atteint. Les 1 339 emplois nouveaux dégagés dans le projet de budget 1995 sont nettement insuffisants au regard des besoins. Une politique ambitieuse de "discrimination positive" et de transformation de l'École est indispensable. Le Sgen-CFDT a demandé au gouvernement de bâtir cette loi autour de différents axes : l'implantation du service public là où il est aujourd'hui absent ; l'accueil des jeunes ; la gratuité ; le recrutement et la formation des personnels ; le partenariat avec les associations et

fédérations de parents d'élèves.

En matière d'accueil, le Sgen-CFDT dégage les priorités suivantes : la consolidation des Zep, la réduction des effectifs en maternelle, l'organisation de travaux en petits groupes en collège, l'attribution de bourses spécifiques aux jeunes en formation professionnelle initiale sous statut scolaire, le développement des classes passerelles, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Le volet "personnels" de cette loi doit comprendre différentes exigences : le renforcement de la présence d'adultes dans les établissements et tout particulièrement le recrutement de personnels Atoss, d'éducation et d'orientation, la titularisation des non titulaires, la transformation des heures supplémentaires en emplois, l'organisation d'un service permettant le travail en équipe, l'accélération des mesures d'intégration entreprises dans différents corps afin de dépasser des injustices manifestes.

La discussion de ce projet de loi décisif pour l'avenir du système éducatif devrait intervenir d'ici la fin de la session d'automne du Parlement. La pression sur celui-ci et sur le gouvernement est décisive à un moment où le "nouveau contrat pour l'École" est loin de répondre à nos objectifs. L'avenir du Service public d'éducation est en jeu.

Jean-Michel Boullier

* Le Collectif du 16-Janvier regroupe la plupart des organisations qui ont appelé à manifester contre la modification de la loi Falloux.

ÉDITO

LAÏCITÉ

L'école publique doit être à la fois un lieu d'intégration et d'émancipation, un lieu où se pratiquent l'exigence de justice, l'apprentissage de la construction du lien démocratique et de la citoyenneté. La laïcité, valeur au cœur des défis d'aujourd'hui et de demain, repose sur la nécessaire rencontre des idées et des cultures ainsi que sur le refus de tout prosélytisme, de toute forme d'intégrisme, de toute discrimination entre les sexes. Elle suppose à la fois des droits et des devoirs. Elle ne saurait se réduire au "chacun fait ce qu'il veut", ou encore à l'affirmation d'un simple droit à la différence. Le refus des "signes religieux ostentatoires" portés par des jeunes et, a fortiori, par des personnels repose sur ces valeurs et principes, quelle que soit la religion en cause. La nécessaire liberté de croyance religieuse ne saurait conduire à un État qui se contenterait de juxtaposer des communautés qui seraient constituées. Il était bon que cela fût précisé par le ministre de l'Education nationale. Cela dit, les principes ne suffisent pas. La façon de les appliquer, est tout aussi importante. Il s'agit bien de convaincre et non de contraindre a priori. L'école publique n'est pas l'école du sectarisme. Les efforts et l'énergie de bon nombre de personnels et de chefs d'établissement ont, au cours de ces dernières années, été généralement couronnés de succès. Concilier le dialogue et l'affirmation de principes forts n'est pas aisés. C'est cependant la seule voie possible. C'est pourquoi il faut s'opposer à une loi, aujourd'hui voulue par une partie de la majorité politique, qui se contenterait d'interdire purement et simplement les signes d'appartenance religieuse. Dans le contexte des lois Pasqua existantes, elle ferait des immigrés des boucs émissaires. En tant qu'éducateurs, notre responsabilité consiste à développer la formation civique dans l'École, principal creuset où se "construit" le futur citoyen. En tant que syndicalistes, notre priorité va à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. N'oublions jamais que celle-ci est le terreau de l'extrémisme politique comme de l'intégrisme religieux.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	Loi de programmation
4	Tous pour l'emploi
5	Programmes à l'école primaire
6/7	Congrès de Créteil
8	INITIATIVES
39 heures enfin !	

9/14	DOSSIER
Recherche publique	
15	NOTES DE LECTURE/PA
MÉTIER	
16	Hygiène et sécurité
17	brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
Véronique Neiertz	
Couverte : Chambre noire	

EN BREF

**ÉTUDES DIRIGÉES
À L'ÉCOLE**

Le ministère a choisi d'imposer à partir de janvier une demi-heure d'études dirigées en fin de journée. Son but : en finir avec les devoirs à la maison et apporter à chaque enfant le soutien dont il a besoin. Fallait-il en passer par une mesure aussi contraignante ? Le Sgen-CFDT en doute et l'a fait savoir à François Bayrou. L'aide aux élèves en difficulté s'exerce tout au long de la journée. Elle ne peut se concentrer sur un temps spécifique. Ces études dirigées risquent fort d'introduire un peu plus de rigidité dans l'organisation des classes et des écoles, et de rendre encore plus lourds des programmes toujours pas allégés.

INTERSYNDICALE LP

Les organisations syndicales de l'enseignement professionnel poursuivent leur action unitaire. La rentrée 94 est marquée par la persistance et l'aggravation de problèmes : MA au chômage, risque d'expulsion de MA étrangers, précarisation de la situation des titulaires académiques, nombre élevé d'heures supplémentaires, stagiaires PLP utilisés comme moyen d'enseignement au détriment de leur formation.

Le Sgen-CFDT a rencontré plusieurs fois ses partenaires syndicaux (Unsen-CGT et Snetaa-FSU) au cours des mois de septembre et d'octobre. Les trois organisations appellent les personnels de LP à agir unitairement pour l'emploi et pour la défense et la promotion de l'Enseignement professionnel sous statut scolaire.

**CRÉDIT D'HEURES
TRIMESTRIEL**

Les personnels sont invités à utiliser le crédit d'heures trimestriel (mesure 150 du "Nouveau contrat pour l'école") dès ce trimestre, partout où les équipes le souhaitent. Cette mesure ne correspond pas à la revendication du Sgen-CFDT - une heure de concertation dans le service hebdomadaire - mais peut être utilisée pour organiser le travail interdisciplinaire, les modules, les évaluations par niveau, les interventions communes avec d'autres professeurs, les CPE, les assistantes sociales...

L'imagination au pouvoir ! N'hésitez pas à faire connaître le BO n° 33 du 15/09/94 à votre chef d'établissement.

PRÉCARITÉ

TOUS POUR L'EMPLOI

Vingt octobre, dix-neuf novembre, les organisations syndicales mobilisent pour l'emploi.

Maîtres auxiliaires non réemployés, MA étrangers menacés d'expulsion, titulaires académiques nommés "au petit bonheur", heures supplémentaires, la liste est longue des revendications à faire aboutir.

« Tous pour l'emploi » : cette consigne est-elle en passe de devenir un mot d'ordre mobilisateur pour tous les personnels de l'Éducation nationale ? Le 20 octobre, le Sgen-CFDT, les syndicats FSU (Snés, Snep, Snipp, Snetaa), SE-Fen, Ferc-CGT et SNCL-Faen appelaient à l'action, sur ce thème, les personnels du 2nd degré. Elle trouvera son prolongement dans l'action du 19 novembre, celle-là aussi commune, pour une loi de programmation. Le Collectif du 16-Janvier inscrit parmi ses objectifs une politique de l'emploi faisant sa part à la titularisation. Dans l'immédiat, le parrainage, par les personnels des établissements où ils étaient employés, des MA étrangers non réemployés et menacés d'expulsion relève de l'urgence. Ce processus unitaire a débuté avant les congés d'été. En unissant nos forces, peut-être réussirons-nous à faire avancer la question de l'emploi.

**UNE SITUATION
PEU BRILLANTE**

La situation à la rentrée était fort peu brillante. Dans le second degré, onze mille maîtres auxiliaires n'étaient pas encore réemployés à la date du 1^{er} octobre. Parmi eux, mille trois cents MA étrangers menacés d'expulsion s'ils ne disposent pas d'autorisation de travail ou de séjour (voir *Profession Éducation* n° 43). Pendant ce temps, les heures supplémentaires foisonnent. Les nouveaux titulaires, même



Chambre Noire

Le parrainage, par les personnels des établissements où ils étaient employés, des MA étrangers menacés d'expulsion relève de l'urgence.

s'ils ont la garantie de l'emploi, connaissent aussi pour certains des situations difficiles. Pour des raisons qui tiennent à la fois de la mauvaise gestion et de la non prise en compte des besoins (et non parce qu'il y aurait "trop de profs"), des centaines de titulaires académiques se retrouvent nommés "au petit bonheur" sur des postes ne correspondant pas à leur qualification. Il n'y a pas que le 2nd degré. En dehors du 1^{er} degré où les choses sont relativement maîtrisées, le recours massif à des non-titulaires et l'absence de toute perspective de titularisation, sauf

quelques mesures ponctuelles ici et là, crée des situations dramatiques. Des contractuels administratifs et des contractuels de Greta sont licenciés par centaines. Dans l'enseignement agricole, les non titulaires représentent le quart des effectifs enseignants. Dans tous les ministères soixante mille contrats emploi solidarité (CES), recrutés la plupart du temps au mépris des dispositions prévues par les textes, constituent maintenant un volant de main d'œuvre indispensable... et précaire.

Michel Redoutey

LE MOIS

ÉCOLE PRIMAIRE

PROGRAMMES : DU NOUVEAU ?

Un projet de nouveaux programmes pour l'école primaire est paru au Bulletin officiel du 1^{er} septembre. Objectif : une grande consultation de tous les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Le Sgen-CFDT a recueilli des avis.

Oui ! Il est nécessaire de revoir le contenu des programmes de l'école primaire. » Les enseignants répondent unanimement. Et tous commencent par dénoncer la lourdeur des actuels programmes cru 1985. Après ce cri du cœur, les motivations se nuancent. Les écoles les plus engagées dans le travail en équipe attendent une programmation par cycle : « C'est le seul moyen de pousser les instituts à sortir du carcan de la classe ». Des collègues soulignent l'inadaptation de certains contenus disciplinaires. Par exemple : « Il est aberrant de vouloir faire comprendre les pourcentages, ou la proportionnalité au cycle III : c'est du niveau du collège ! ». D'autres pointent les nouvelles disciplines imposées au fil des ans (informatique, langue vivante, etc.) sans allégement des autres programmes !

NOUVELLES DISCIPLINES SANS ALLÈGEMENT

Le ministre de l'Éducation nationale vient de sonder les enseignants sur un projet de nouveaux programmes. Espérons que François Bayrou aura connaissance des multiples réactions que le Sgen-CFDT a recueillies : « Certaines activités donnent l'impression de faire de la maternelle, un pré-CP. Par exemple, on lit : "compréhension littérale d'un texte ; interprétation des connecteurs". C'est de l'explication de texte niveau maternelle ou classe de seconde ? » s'insurge une collègue. Les programmes pour l'école pré-élémentaire sont néanmoins



M. Béchetou

« Bientôt, on ne fera plus que du français et des maths. Voulons-nous de cette école ? »

ceux qui satisfont le plus. Ils ont une cohérence et sont jugés plutôt conformes à l'âge des enfants.

Les critiques les plus sévères portent sur les programmes des cycles II et III (de la grande section de maternelle au CM2). Les enseignants sont effarés des nouveaux horaires de chaque discipline : « Bientôt on ne fera plus que du français et des maths. Il est question de réduire les activités d'éveil à 3 heures 30 au lieu de 6 heures par semaine au cycle III. Voulons-nous de cette école ? ». Ils attendent des programmes une aide au travail en équipe : « Il faudrait une unité de présentation : parfois c'est une liste d'objectifs à atteindre, plus loin, c'est une énumération de contenus, un peu après, ce n'est ni l'un ni l'autre mais de vagues commentaires sur ce qu'il faudrait faire... Ce sont des programmes par

objectifs dont on a besoin pour travailler en cycles ! » Beaucoup signalent l'extrême étendue des contenus d'enseignement. Ils regrettent l'absence de hiérarchisation des connaissances : « Ça fait trois ans que nous tâtonnons, chacun dans notre coin, pour mettre au clair ce qu'il est indispensable d'avoir acquis à la fin de chaque cycle pour être apte à passer dans le cycle suivant. Ça ne peut pas continuer ainsi. Les nouveaux programmes doivent absolument mettre en valeur le minimum à faire acquérir. »

Le ministère affirme qu'il tiendra compte des remontées du terrain. C'est son nouveau credo.

Le Sgen-CFDT y croira quand il verra le résultat de cette consultation. Rendez-vous en décembre !

Annie-Laure Girardin

EN BREF

DES CONVERGENCES POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La FCPE et le Sgen-CFDT se sont rencontrés le 11 octobre 1994. Ils ont mis en évidence leurs convergences fortes sur le rôle de l'école en matière de lutte contre l'exclusion, sur la nécessité de sa transformation au service de la réussite de tous les enfants et adolescents.

L'éducation et la formation doivent être dans les faits la première priorité nationale.

Le Sgen-CFDT et la FCPE demandent une loi de programmation construite autour des cinq axes suivants :

- l'implantation du service public d'éducation là où il est aujourd'hui absent ;
- l'accueil des jeunes ;
- la gratuité de leurs études ;
- le recrutement et la formation des personnels ;
- l'obtention d'un statut de délégué-parent.

Des moyens suffisants sont nécessaires pour consolider les ZEP, pour abaisser les effectifs, permettre des travaux en petits groupes en collège, développer les classes passerelles, améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

La FCPE et le Sgen-CFDT regrettent l'importance croissante de la ségrégation par l'argent pour la poursuite d'études.

Les deux organisations invitent leurs structures locales à se rencontrer pour envisager concrètement des pratiques et actions allant dans le sens d'une gratuité effective, y compris pour les stages en entreprise.

Le Sgen-CFDT et la FCPE demandent le réemploi et la titularisation des non titulaires, avec un droit à la formation pour ces derniers.

Les deux fédérations sont préoccupées par le développement de la précarité que révèle le nombre de contrats-emploi-solidarité.

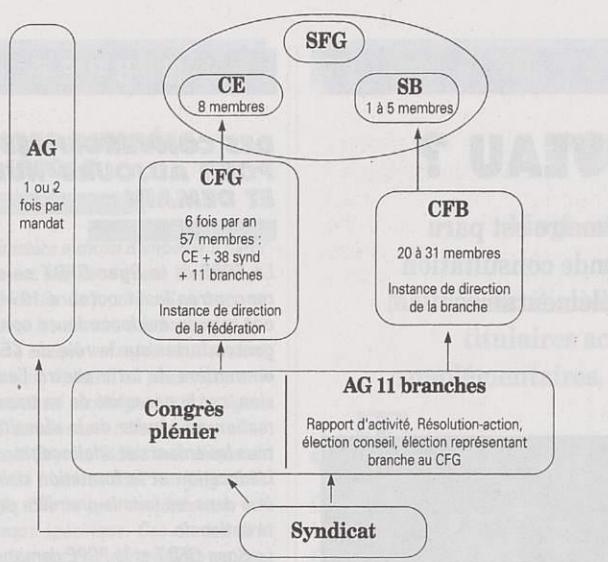
Le Sgen-CFDT et la FCPE affirment que le rôle des parents dans le système éducatif doit être mieux reconnu. Un statut de délégué-parent s'avère indispensable.

Elles demandent que l'observatoire relatif à la sécurité dans les établissements scolaires soit un organe indépendant prévu par la loi.

La FCPE et le Sgen-CFDT mettent en place trois groupes de travail pour mieux agir en commun sur l'autonomie des jeunes, la formation professionnelle et le collège.

PENDANT LES TRAVAUX, LE SGEN-CFDT RESTE OUVERT

STATUTS ACTUELS



Un congrès portant sur les structures du Sgen-CFDT va se tenir à Créteil, les 13, 14 et 15 décembre prochain.

Il serait bien fastidieux de présenter ici les quelques cent soixante propositions de modification portant sur les statuts du Sgen-CFDT, ou les cent quinze autres sur le règlement intérieur.

Voici plutôt une présentation des principaux enjeux de ce congrès, avec les principales thèses en présence.

La dernière ligne droite : le congrès de Créteil se penchera sur les structures du Sgen-CFDT, après deux ans de réflexion, conformément à la décision prise au dernier congrès fédéral de 1992 à Nancy. Ouvert aux cent-vingt syndicats de l'organisation, il se déroulera à partir de trois grands débats :

1 - Quelle évolution pour les Unions professionnelles régionales ?

Les statuts actuels passent quasiment sous silence l'UPR. Personne ne remet en cause le rôle primordial des syndicats (dont la plupart correspondent au niveau départemental) ; Le Sgen-CFDT reste bien une fédération de syndicats et le pouvoir politique de base appartient à ces derniers. Il n'en demeure pas moins que la décentralisation mise en place en 1986 a accru le pouvoir des régions (schéma prévisionnel des formations, prise en charge des lycées...). Le conseil fédéral général estime

donc qu'il est nécessaire que non seulement les UPR soient mieux reconnues, mais aussi qu'il est nécessaire de leur donner les moyens politiques pour fonctionner réellement. Le CFG propose donc de définir leur champ de compétences et de les intégrer dans la vie de la fédération par une assemblée générale d'UPR, et par la désignation de leur part de représentants aux conseils de branches. Le syndicat de Nantes ou celui des Bouches-du-Rhône, qui souhaite des représentants de l'académie dans l'organe directeur de la fédération, proposent d'aller encore plus loin.

2 - Les instances de la fédération

Des camarades estiment que le conseil fédéral actuel avec ses cinquante-sept membres (les huit de la commission exécutive, les représentants des onze branches professionnelles et trente-huit conseillers présentés par les syndicats et élus au congrès), est une structure trop lourde qui ne peut donc exercer réellement son rôle de direction de la fédération. Au nom de la culture plurielle du Sgen-CFDT, les conseillers ont estimé que ce nombre est une nécessité si l'on veut que les différentes sensibilités de l'organisation puissent continuer de participer à l'élaboration de la politique fédérale. Cela n'est en rien contradictoire avec des choix politiques majoritaires au sein du CFG.

Le Bas-Rhin et le Gers proposent au nom de l'efficacité la suppression du conseil fédéral et son remplacement par un binôme bureau fédéral/conseil national qui correspond à un fonctionnement proche de la

confédération. Dans ce schéma, l'organe directeur est remplacé par un bureau fédéral d'une trentaine de membres, présentés par le collège des syndicats et par le bureau fédéral sortant. Les branches professionnelles ne font plus partie de l'organe directeur. Ce bureau fédéral doit se réunir au moins neuf fois par an. Enfin, un conseil national, avec un délégué par académie, ou deux pour le Gers, et un délégué par conseil de branche se réunit deux fois par an. Il doit, entre autres, contrôler l'activité du bureau fédéral.

À noter que le Bas-Rhin, contrairement au Gers, conserve en outre l'assemblée générale des syndicats prévue actuellement dans nos statuts.

Le CFG, quant à lui, propose de remplacer l'AG des syndicats, qui n'a jamais réellement trouvé sa place depuis la fédéralisation de 1982, par une AG annuelle d'UPR entre deux congrès.

D'autre part, une commission exécutive cohérente - comme c'est le cas depuis 1992 - est un atout important : les conseillers proposent que, désormais, les candidats à la CE devront remettre une déclaration d'intention afin de favoriser une telle cohésion.

Enfin, les Bouches-du-Rhône proposent un conseil fédéral de soixante-cinq membres, puis-

qu'ils ajoutent un collège des UPR (chacune aurait un représentant de droit) à ceux existants, les membres élus présentés par les syndicats étant réduits à une vingtaine.

3 - Le rôle et le fonctionnement des branches

Si, au cours de nombreux débats, le rôle indispensable des branches n'a que rarement été mis en cause, en revanche, les syndicats vivent souvent mal ce qui peut apparaître parfois comme une cacophonie entre les prises de position des instances générales (congrès, CFG, CE) et celles des branches. Le fonctionnement "à l'identique" dans l'appareil fédéral (même mode d'élection du CFG et des conseils de branche, multiplicité des résolutions "générales", etc.) ne contribue sans doute pas à une bonne visibilité des positions de l'organisation. Le conseil fédéral a donc estimé qu'une meilleure harmonie entre le général et le professionnel était indispensable. Le professionnel doit s'inscrire clairement dans la politique générale décidée par le congrès.

Il s'agit donc, pour le CFG, de clarifier le rôle des branches et de préciser leur articulation avec le général. Toutes les branches et le secteur de la recherche pu-

blique continueront, selon le souhait du CFG, à faire partie de l'organe directeur de la fédération par le biais de leur représentant, élu par l'AG de branche qui se tient au cours du congrès. En revanche, les conseils de branche doivent désormais être composés de représentants mandatés de toutes les UPR.



Cette option est le prolongement logique de la reconnaissance voulue des UPR.

Le CF souhaite enfin qu'il y ait une véritable interaction entre l'exécutif et les secrétariats de branche. Il s'agit alors de préciser le rôle exact du secrétariat fédéral (CE et branches) qui n'est nullement défini à l'heure actuelle.

Cette option du CFG ne convient pas au Gers et au Bas-Rhin. Si le Gers propose de regrouper certaines branches (passage de onze à six), le Bas-Rhin met en avant - tout en conservant le nombre actuel des branches - un travail en secteur.

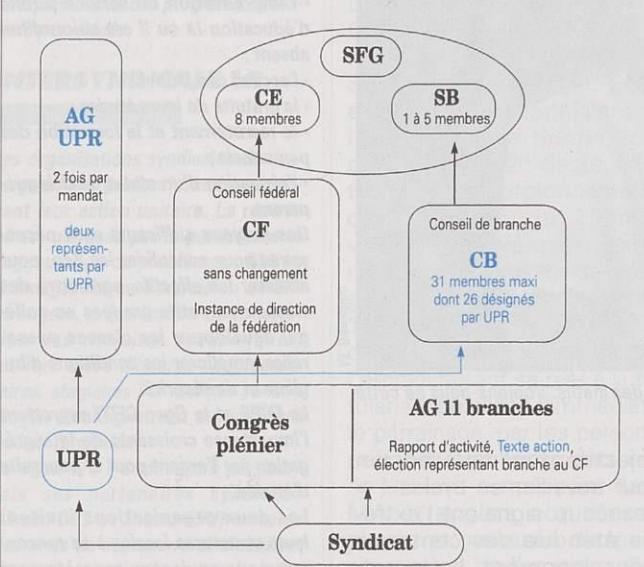
Par exemple, le secteur grand second degré regroupe les trois branches "lycées professionnels", "2nd degré" et "orientation". Comme on l'a déjà vu précédemment, ni le Gers ni le Bas-Rhin n'incluent des représentants de branche dans l'organe directeur. Mais, contrairement au Gers, le Bas-Rhin propose que la commission exécutive soit assistée par des secrétaires fédéraux "chargés de fonctions permanentes ou non, déterminées par le bureau fédéral". Tous les secrétaires fédéraux seraient élus par le bureau fédéral et non par le conseil de branche comme le propose le conseil fédéral.

Seules les principales arêtes des modifications proposées ont été exposées. Le sujet est ardu. Le risque que la préparation de ce congrès ne soit l'affaire de quelques "experts" est grand. N'oublions pas que cette réforme des structures doit renforcer la démocratie et l'efficacité au sein du Sgen-CFDT. C'est l'affaire de tous les adhérents.

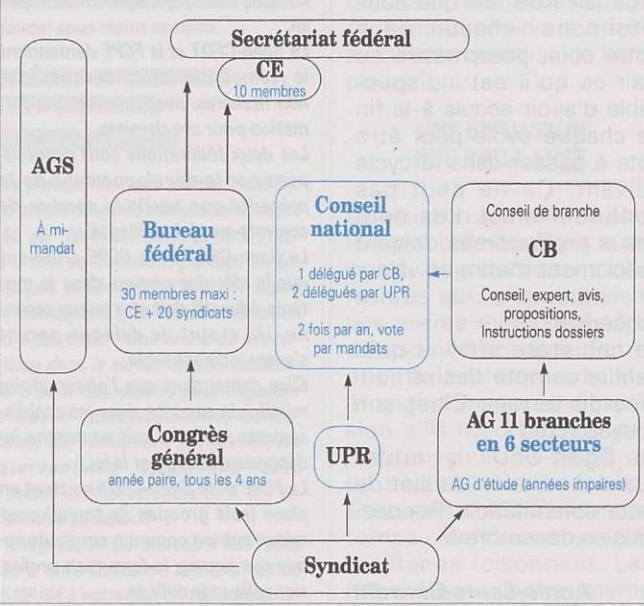
Jean-Luc Villeneuve

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à réclamer auprès de votre syndicat l'ensemble des propositions de modification, ainsi que les tribunes libres des syndicats parues dans la presse interne.

PROPOSITIONS CFG



PROPOSITIONS BAS-RHIN



LEXIQUE

AGS : Assemblée générale des syndicats

CE : Commission exécutive

CF (CFG, CFB) : Conseil fédéral (général, de branche)

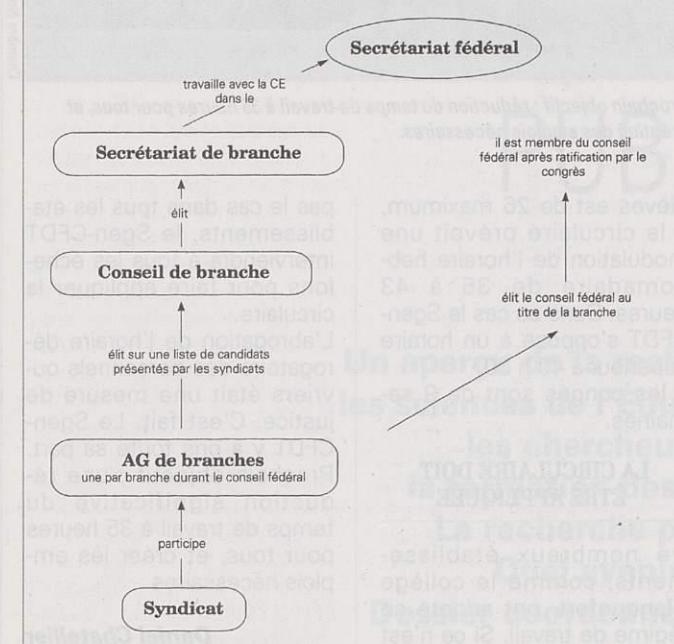
SFG : Secrétariat fédéral général

UPR : Union professionnelle régionale (structure académique)

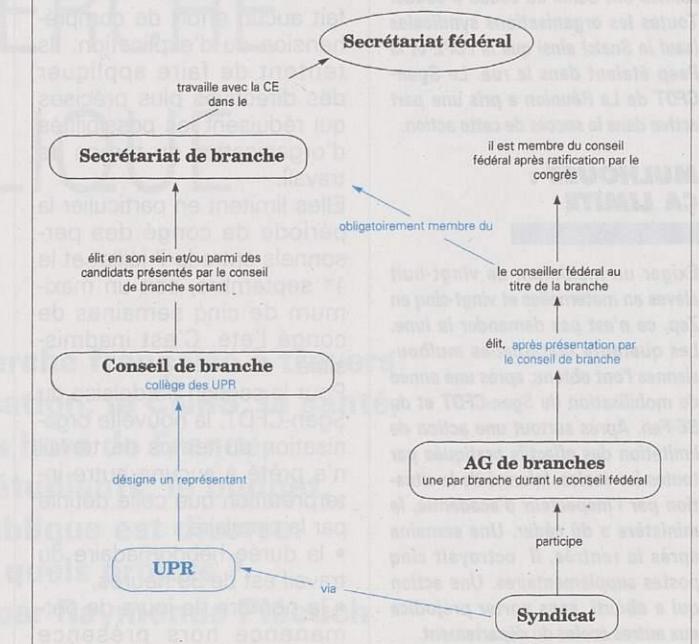
SB : Secrétariat de branche

Les onze branches : 1^{er} degré, 2nd degré, lycées professionnels, orientation, enseignement agricole public, retraités, enseignants du supérieur, administration-jeunesse et sports, technique santé-sociaux, ingénieurs-techniciens-administratifs et bibliothécaires, et secteur recherche.

LES BRANCHES ACTUELLEMENT



LES BRANCHES PROPOSITIONS DU CFG



EN BREF

EAP : EN GRÈVE

Soixante pour cent des personnels de l'enseignement agricole public étaient en grève le 26 septembre. Le Sgen-CFDT, le Snetap-FSU et le Sfoerta, soutenus par les associations de parents d'élèves, exigeaient du gouvernement que soient inscrits, dans le budget 95 et dans la future loi de programmation, les moyens nécessaires au fonctionnement des établissements et à la réussite de tous les jeunes.

À la rentrée 94, les moyens en personnels étaient très insuffisants face à l'arrivée de trois mille élèves supplémentaires. Les conditions de travail des personnels enseignants et Atoss se dégradent et la précarité s'aggrave (25 % de non titulaires).

RÉUNION : MOBILISATION UNITAIRE

Une manifestation unitaire a été organisée le 5 septembre à La Réunion afin d'obtenir un plan d'urgence de moyens à la rentrée ainsi qu'une programmation sur cinq ans. Deux éléments chiffrés sont à retenir : il faudrait cent quarante-neuf postes supplémentaires pour garder le même taux d'encadrement que l'an dernier, et trois mille deux cents postes pour combler le déficit existant dans le cadre de la programmation sur cinq ans. Cette manifestation a été un grand succès : trois mille personnes ont défilé au coude à coude. Toutes les organisations syndicales (sauf le Snalc) ainsi que la FCPE et la Peep étaient dans la rue. Le Sgen-CFDT de La Réunion a pris une part active dans le succès de cette action.

MULHOUSE : ÇA LIMITE

Exiger un maximum de vingt-huit élèves en maternelles et vingt-cinq en Zep, ce n'est pas demander la lune. Les quarante maternelles mulhousiennes l'ont obtenu, après une année de mobilisation du Sgen-CFDT et du SE-Fen. Après surtout une action de limitation des effectifs pratiquée par toutes les écoles. Informé de la situation par l'inspecteur d'académie, le ministère a dû céder. Une semaine après la rentrée, il octroyait cinq postes supplémentaires. Une action qui a abouti, sans porter préjudice aux autres écoles du département.

PERSONNELS OUVRIERS

TRENTE-NEUF HEURES, C'EST MAINTENANT

Trente-neuf heures de travail hebdomadaire, neuf semaines de congés et vingt-six jours de permanence.

Malgré les pesanteurs de l'administration, le collège Blanquefort de Bordeaux applique les nouveaux textes pour les personnels ouvriers et de laboratoire.

Trente-neuf heures, pas plus et tout de suite. Au collège Blanquefort à Bordeaux, le message est clair pour les quatorze personnels ouvriers. Pour Magali, ouvrier d'entretien et d'accueil, adhérente au Sgen-CFDT, cette mesure de justice se traduit par une embauche plus tardive le matin d'une demi-heure. Passer de 41 h 30 à 39 heures, c'est une bouffée d'oxygène pour elle et ses treize collègues.

Cet horaire doit s'appliquer à tous les personnels ouvriers des Crous, des lycées et collèges, ou de l'enseignement agricole public.

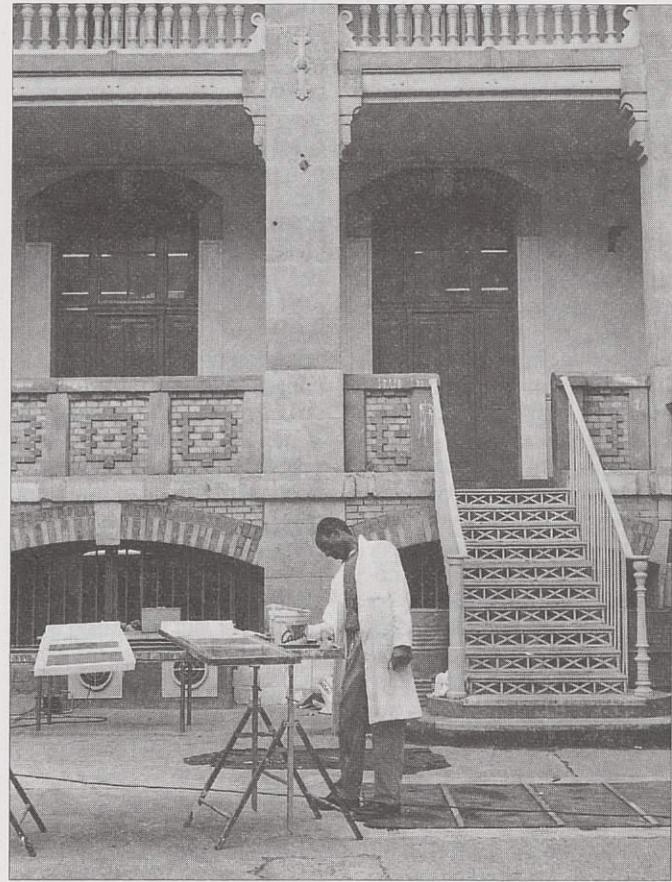
MAUVAISE VOLONTÉ DE L'ADMINISTRATION

Les difficultés d'application de la circulaire sont le fait de la mauvaise volonté de l'administration, recteurs et ministère confondus. Ils n'ont fait aucun effort de compréhension ou d'explication. Ils tentent de faire appliquer des directives plus précises qui réduisent les possibilités d'organisation du temps de travail.

Elles limitent en particulier la période de congé des personnels entre le 7 juillet et le 1^{er} septembre, soit un maximum de cinq semaines de congé l'été. C'est inadmissible.

Pour la section bordelaise du Sgen-CFDT, la nouvelle organisation du temps de travail n'a prêté à aucune autre interprétation que celle définie par la circulaire :

- la durée hebdomadaire du travail est de 39 heures,
- le nombre de jours de permanence hors présence



Chambre Noire

Prochain objectif : réduction du temps de travail à 35 heures pour tous, et création des emplois nécessaires.

élèves est de 26 maximum,

• la circulaire prévoit une modulation de l'horaire hebdomadaire de 35 à 43 heures. Dans ce cas le Sgen-CFDT s'oppose à un horaire supérieur à 40 h 30.

- les congés sont de 9 semaines.

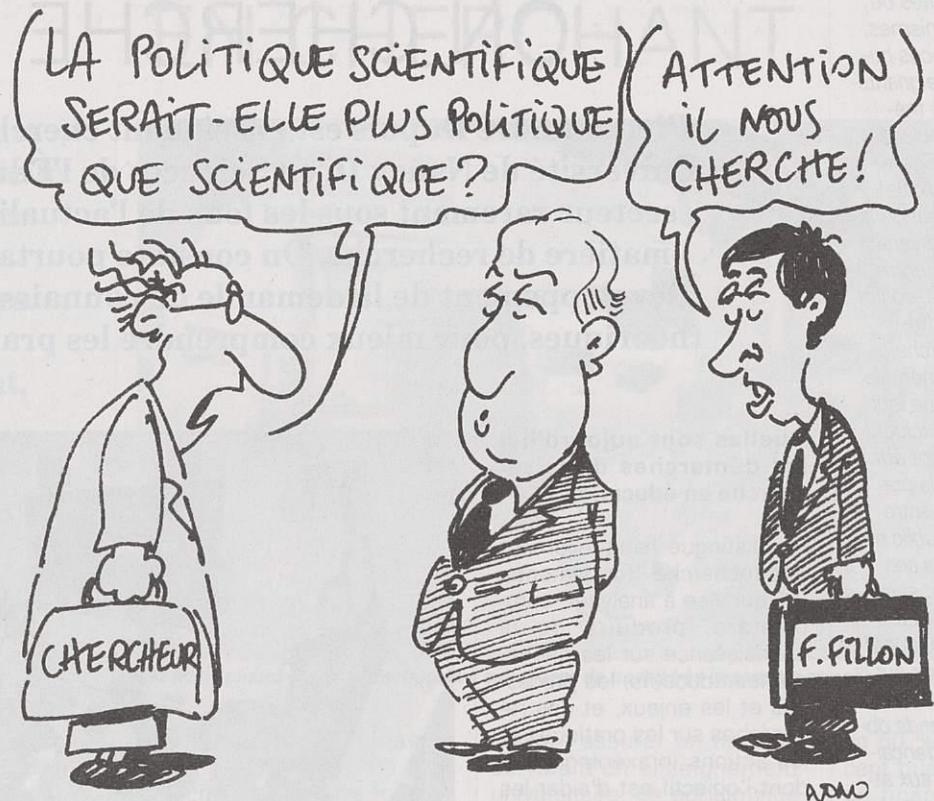
LA CIRCULAIRE DOIT ÊTRE APPLIQUÉE

De nombreux établissements, comme le collège Blanquefort, ont adopté ce régime de travail. Si ce n'est

pas le cas dans tous les établissements, le Sgen-CFDT interviendra à tous les échelons pour faire appliquer la circulaire.

L'abrogation de l'horaire dérogatoire des personnels ouvriers était une mesure de justice. C'est fait. Le Sgen-CFDT y a pris toute sa part. Prochain objectif : une réduction significative du temps de travail à 35 heures pour tous, et créer les emplois nécessaires.

Daniel Chatellier



RECHERCHE PUBLIQUE

Un aperçu de la recherche française à travers les sciences de l'Éducation, le CNRS, la santé,

**les chercheurs hors de France,
la formation des étudiants, le budget.**

La recherche publique est diverse.

Quel avenir, quels projets ?

Dossier coordonné par Raymonde Piécuch

AVENIR

Privée, publique, civile, militaire, menée dans les universités ou dans les différents organismes, sciences "dures", sciences humaines et sociales, enseignants-chercheurs, chercheurs, théoriciens, ingénieurs, techniciens, administratifs... Pour le Sgen-CFDT, organisation syndicale majoritaire dans le secteur de la Recherche publique, la diversité de l'effort de recherche, entre organismes et université, constitue une richesse. Les différentes formes de recherche, libre ou orientée, fondamentale ou appliquée, ont chacune leur importance. Elles ne s'excluent nullement et sont souvent étroitement associées dans la pratique. Les coopérations entre établissements, entre public et privé, se sont multipliées ces dernières années et vont sans doute s'accroître encore. Le Sgen-CFDT n'était pas opposé au principe d'une réflexion sur la Recherche, mais la "consultation nationale sur les grands objectifs de la Recherche française" n'a en rien répondu aux attentes. L'importance des enjeux méritait une autre approche et un débat associant véritablement acteurs et utilisateurs de la Recherche. La mobilisation organisée par les organisations syndicales a produit des effets. Les propos et les projets les plus excessifs et les plus dangereux des documents de la consultation ont disparu du rapport présenté par François Fillon à l'Assemblée nationale en juin. Ce jour-là, le Sgen-CFDT a redit que seul un service public de recherche fort peut garantir la réalisation de toutes les missions de la recherche : développement des connaissances, valorisation sociale des résultats, diffusion de l'information scientifique et technique, formation à et par la recherche, coopération internationale. Il est de la responsabilité de l'État de s'assurer que ces missions peuvent être remplies, en particulier par un soutien financier suffisant. Le projet de budget pour 1995 et la récente mesure prise au CNRS réduisant de 40 % les crédits de recherche pour 1994 constituent de sévères démentis aux propos apaisants du ministre.

Raymonde Piécuch

ÉDUCATION, ON CHERCHE

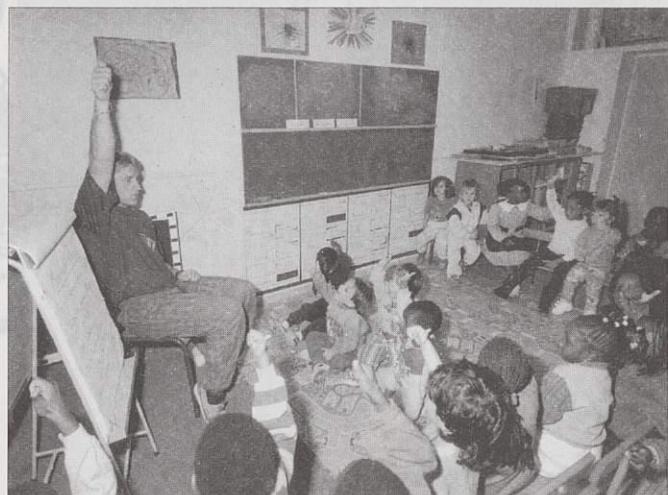
Pierre-André Dupuis est enseignant chercheur à l'Université de Nancy II, en Sciences de l'Éducation, secteur rarement sous les feux de l'actualité en matière de recherche. On constate pourtant le développement de la demande de connaissances théoriques, pour mieux comprendre les pratiques.

Quelles sont aujourd'hui les démarches de la recherche en éducation ?

On distingue habituellement une recherche "fondamentale" qui vise à analyser, comprendre, produire de la connaissance sur les phénomènes éducatifs, les processus et les enjeux, et des recherches sur les pratiques et les actions (praxéologiques) dont l'objectif est d'aider les différents acteurs à mieux comprendre les problèmes qu'ils rencontrent et à trouver des modalités d'action. La problématique des rapports à la pratique devient elle-même une question de recherche. Il s'agit de ne pas poser de façon trop simpliste, mécanique, la question des rapports théorie/pratique, mais aussi de mener des recherches sur l'épaisseur de la pratique elle-même, pour mieux la lire et mieux analyser ce qui s'y construit.

Le développement depuis les années 70 des recherches en éducation est-il lié à la "crise" du système éducatif ?

Ce développement s'est opéré parallèlement à l'augmentation de la demande sociale sur les enjeux de l'éducation et les processus éducatifs. La recherche n'a pas à répondre directement à une "commande" sociale, mais elle ne peut se dispenser de penser le rapport qu'elle entretient avec le champ social dans lequel



Chambre Noire

Les recherches action-formation se heurtent aux rigidités administratives.

elle s'inscrit, et de s'intéresser aux types d'éclaircissements qui peuvent servir les acteurs du terrain.

Quelles relations faut-il penser entre la formation des enseignants et la recherche ?

La formation doit intégrer les résultats de la recherche et les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) doivent être en rapport vivant avec les lieux où se fait la recherche, être eux-mêmes des lieux de recherche. Mettre ceux qui se forment en attitude de recherche, c'est accroître les chances d'une véritable réflexion sur les pratiques. Il faut aussi souligner l'importance de la diffusion des apports de la recherche par des publications, en particu-

lier en direction des lieux de formation, diffusion dans laquelle l'INRP (institut national de recherche pédagogique) joue un rôle essentiel.

Quelles sont les difficultés que connaît la recherche en Sciences de l'Éducation ?

Les difficultés spécifiques à ce secteur tiennent à certaines représentations "limitantes" qui ne considèrent pas cette recherche dans sa globalité, sa complexité, ... et puis, aux rigidités administratives auxquelles se heurtent parfois les démarches de recherche-action-formation qui ont besoin de temps et d'une certaine souplesse.

Propos recueillis par
Raymonde Piécuch

SE FORMER EN CHERCHANT

Un parcours long et difficile attend les futurs chercheurs. Travail important, aides financières trop rares, des années d'études sans garantie d'emploi.

Longue route pour l'étudiant qui souhaite s'orienter vers l'enseignement supérieur, la recherche publique ou la recherche privée. Il doit, après quatre années de cursus universitaire, suivre une formation doctorale d'une durée minimale de quatre ans. Elle se déroule en deux temps : d'abord un diplôme d'études approfondies (DEA) d'une année, étape préparatoire obligatoire, puis la préparation et l'obtention d'une thèse dont la durée est de trois ans, ou au plus quatre. La thèse est un travail de recherche individuel dans une équipe d'accueil de doctorants (EAD) reconnue pour cette formation. Le candidat doctorant, encadré par un directeur de thèse, est chargé d'un sujet de recherche. Il doit montrer sa capacité à mener à bien un



Rudman/Réa

Les futurs chercheurs sont confrontés à une charge de travail très importante et, souvent, à des problèmes financiers.

travail original. Il s'insère dans une équipe de recherche et suit une formation à l'expérimentation et à la documentation. La difficulté, outre l'importante charge de travail, réside dans les problèmes financiers auxquels sont soumis la quasi-totalité des doctorants. Ce cursus est pourtant nécessaire pour envisager un recrutement dans une université ou dans les grands organismes de recherche.

UNE SÉVÈRE COMPÉTITION

La compétition pour obtenir une allocation de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pendant deux ans et souvent trois, est des plus sévères. Elle est liée au classement, chaque cursus de DEA ne disposant que d'un nombre très limité d'allocations. Peu de candidats ont donc une garantie financière de ressources pour se consacrer totalement à leur recherche.

Certains de ceux qui n'ont pas d'allocation de recherche peuvent être recrutés comme allocataires moniteurs. Ils

doivent assurer un tiers de service d'un enseignement universitaire, ce qui diminue leur temps de recherche mais leur donne une expérience de l'enseignement universitaire. À la fin de la thèse, une année supplémentaire est nécessaire pour rédiger les publications, compléments indispensables de la thèse pour postuler à un recrutement à l'université, au CNRS ou à un autre organisme de recherche. Cette année peut être consacrée à un stage post-doctoral ou à un contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (Ater), qui leur permet d'avoir une année d'expérience d'enseignant chercheur. Malheureusement, peu de postes d'Ater sont attribués par rapport au nombre de candidats et cette nomination temporaire n'est en aucun cas un pré-recrutement. D'autres possibilités de financement existent : bourses d'organismes et de formation, financements industriels, bourses mixtes CNRS-Industrie, thèses en parallèle avec une activité professionnelle, des contrats de recherche attribués par l'Union européenne. En 1992, moins

de 50 % des huit mille deux cent quarante thèses ont eu un financement assuré, ce chiffre est nettement insuffisant.

Les possibilités d'embauche actuelles étant inférieures à la demande, cette formation par la recherche ne garantit aucun recrutement. Un parcours difficile pour un objectif aléatoire.

Joëlle Guignard



Le Sgen-CFDT demande un soutien financier garanti pendant la durée de la thèse pour tous les étudiants travaillant dans des équipes d'accueil pour doctorants. Les difficultés de financement de cette formation à la recherche et par la recherche entraînent une diminution du nombre des candidats. Elles privent nos laboratoires de jeunes qui seuls peuvent accroître et dynamiser la recherche de demain. Dans une période où le renouvellement des chercheurs et enseignants-rechercheurs doit s'accroître, les aides financières ne sont qu'une avance sur l'avenir.



Chambre Noire

La recherche dans tous ses états

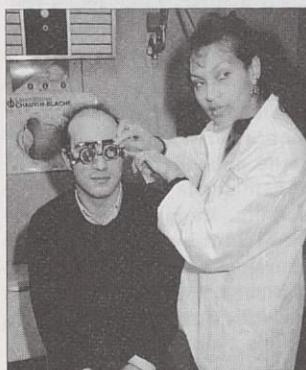
RECHERCHE ET SOCIÉTÉ : LA SANTÉ

Décrire la morbidité, la mortalité, les disparités, les inégalités, modéliser pour simuler les effets d'épidémie, évaluer des campagnes de vaccination, prendre en compte comportements, habitudes, modalités de recours aux soins, tels sont les grands axes de la recherche en santé.

La recherche sur la santé de la population ou de sous-groupes de population se fait principalement au moyen d'enquêtes. Élaboration de protocoles, recueil des données puis analyse et publication scientifique des résultats constituent les temps forts. La sensibilisation des partenaires concernés par la recherche, l'information sur le déroulement et les délais de restitution des résultats font partie des activités de recherche. Il n'est pas du ressort des personnels de recherche d'agir, mais bien de faire circuler l'information pour que les partenaires concernés s'en emparent. Décrire l'état de santé d'un groupe professionnel, cerner les expositions et leurs effets sur la santé conduit à la modification ultérieure des valeurs limites d'exposition, ce à travers des circuits où le chercheur peut apporter une expertise.

Quantifier la liaison statistique entre facteurs de risque et survenue d'une maladie permet de fournir des indicateurs. Le sens que chacun ou que des groupes d'utilisateurs voudront leur donner relève d'une utilisation sociale des connaissances scientifiques.

Simone David



Chambre Noire

Deux débats ont marqué la politique française de recherche.
1982/1994, plus encore que douze ans, toute une philosophie sépare ces deux chantiers.
L'effervescence et le changement font place à des propositions floues ou contestables.

En 1982, la communauté scientifique tint ses assises pour communiquer au gouvernement une effervescence brouillonne mais créatrice. En résultèrent, notamment, un statut pour le personnel de recherche, une loi d'orientation et de programmation.

En

1993-94, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche commanda, dans l'indifférence générale, un pré-rapport d'orientation sur les grands objectifs de la recherche française à un groupe de vingt-sept "experts".

Il

en sortit une copie politico-technocratique dans laquelle les erreurs le disputaient aux lacunes et outrances. Avec, comme victime expiatoire (réminiscence de la première cohabitation ?), le CNRS... Le ministre lui-même en convint. Lors de son discours devant l'Assemblée nationale, le 21 juin, il admit que le document « sur cer-

UNE SYNTHÈSE TOUTE EN NUANCES

La problématique du pré-rapport était simple autant que simpliste : l'enseignement supérieur manque de bras, la recherche industrielle d'idées (ou l'inverse...) et tous deux de fonds... Pourquoi ne pas puiser dans le vivier des personnels de la recherche publique ? L'idée ne pouvait décemment faire son chemin et ne le fit pas. Si bien que, comparée au pré-rapport des trop zélés experts - dont le ministre

n'eut cessé de se démarquer -, la synthèse apparaît toute en nuances. Au point de n'être, parfois, qu'un catalogue de généralités et d'intentions plus ou moins bonnes n'ayant jamais de traduction chiffrée. Prémédité ou pas, ce relatif "retournement" fait du ministre l'héroïque défenseur de la forteresse recherche, ayant "résisté à la tentation des solutions trop simples et

des mesures expéditives" (Assemblée nationale, 21 juin).

De la consultation, François Fillon retient principalement trois "enseignements" aux fins d'orientations encore bien floues, lorsqu'elles ne sont pas contestables :

- l'État n'a plus véritablement de vision stratégique de la recherche française. Sera donc créé un comité d'orientation stratégique composé de qua-

GLOS SAIRE

BCRD : budget civil de recherche et de développement

CEA : commissariat à l'énergie atomique

Cifre : convention industrielle de formation par la recherche

CSRT : conseil supérieur de la recherche et de la technologie

EPST : établissement public scientifique et technologique

Épic : établissement public à caractère commercial

FRT : fonds de la recherche et de la technologie

MESR : ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche

Cner : comité national de l'enseignement et de la recherche

DEA : diplôme d'études approfondies

Ater : attaché temporaire d'enseignement et de recherche

CNRS : centre national de recherche scientifique

Inra : institut national de la recherche agronomique

Inserm : institut national de la santé et de la recherche médicale

Ifremer : institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

La recherche dans tous ses états

SCIENCE, SANS CONFIANCE...



Beaucoup de débats et de discours, mais le budget prévu pour 1995 n'annonce rien de positif.



Chambre Noire

torze membres. Réponse un peu courte car la parole experte l'emportera encore sur la demande sociale, voire sur la nécessaire part de liberté du chercheur. Le risque est grand d'une dérive - en germe au CNRS - vers une recherche à deux vitesses : l'une sur programmes, et donc budgétairement soutenue, l'autre laissée aux aléas des financements contractuels.

VERS UNE RECHERCHE À DEUX VITESSES ?

- la recherche en entreprise, hyperconcentrée dans les grands groupes, accuse en France un fort retard sur les autres pays. Un dialogue stratégique sera instauré entre les organismes de recherche publique et l'industrie, notamment avec les PME-PMI. Projet encore bien vague...

- la communauté scientifique vieillit et la mobilité recherche-université-entreprise est insuffisante. Des carrières "pluri-fonctionnelles" devraient favoriser l'alternance des tâches au sein de ces trois univers, (mille cinq cents mobilités sur la période 1995-2000). Quant aux 3 % du taux annuel de renouvellement des effectifs chercheurs, il correspond à un "seuil minimal". Le ministre l'avait précédemment fixé à 4 %.

Il est sans doute trop tôt pour juger, mais il est cependant difficile de voir tant dans le budget 1995 que dans les décisions prises au CNRS autant d'heureux présages... Sous la rigueur, la régression. Déjà ! Les printanières déclarations de foi dans l'importance de la science pour l'avenir de notre pays n'étaient sans doute guère plus que des envolées. Et, comme telles...

Georges Garioud

50 ANS HORS DE FRANCE

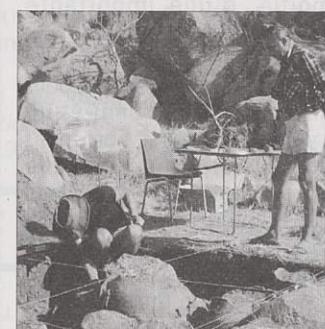
L'Orstom fête son anniversaire. Cinquante années à travers le monde. Depuis 1982, objectif principal : l'aide au développement.

tion des hypothèses, et la modélisation d'alternatives destinées à présenter des choix techniques et politiques ;

PRÉSENTER DES CHOIX TECHNIQUES ET POLITIQUES

- l'interdisciplinarité thématique et méthodologique ;
- la coopération avec les ministères et les chercheurs des pays concernés ;
- la formation des chercheurs et des acteurs du développement ainsi que la valorisation des résultats de la recherche. En 1984, l'Orstom devient établissement public scientifique et technologique (EPST). Trois missions pour l'avenir : recherche, développement et coopération.

Roger-Claude Lemoine



F. Baledent

UN CINQUANTENAIRE POUR LE XXI^e SIÈCLE ?

Au slogan officiel "Un cinquantenaire pour le XXI^e siècle" le Sgen-CFDT ajoute un point d'interrogation. Le rapport d'évaluation du Cner (comité national d'évaluation de la recherche), dans ses recommandations, considère le statut d'EPST inadapté aux missions de l'Orstom. Il propose de créer un ensemble composé de :

- une agence d'objectifs commune à tous les organismes de recherche,
- une agence de moyens ou de logistique et d'appui scientifique, à quoi se réduirait l'Orstom proprement dit. Les personnels refusent de voir l'Orstom enfermé dans un rôle d'hôtellerie et de garage.

La recherche dans tous ses états

LE BCRD

Le BCRD recouvre d'une part les efforts de recherche des différentes administrations, sur une échelle allant de moins de cinq millions de francs (Justice, Coopération) à huit cent soixante dix millions pour les Affaires étrangères... ou plus de neuf milliards pour le Centre national d'Études spatiales ; et d'autre part, l'enveloppe propre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette dernière, égale en 1995 à 57 % du BCRD, est ventilée entre les 8 EPST (CNRS, Inra, Inserm...) et les 5 Épic (Ifremer, CEA...). Elle est également consacrée au financement des trois mille huit cents allocations de recherche et du Fonds de la recherche et de la technologie.

RECRUTEMENT AU CNRS

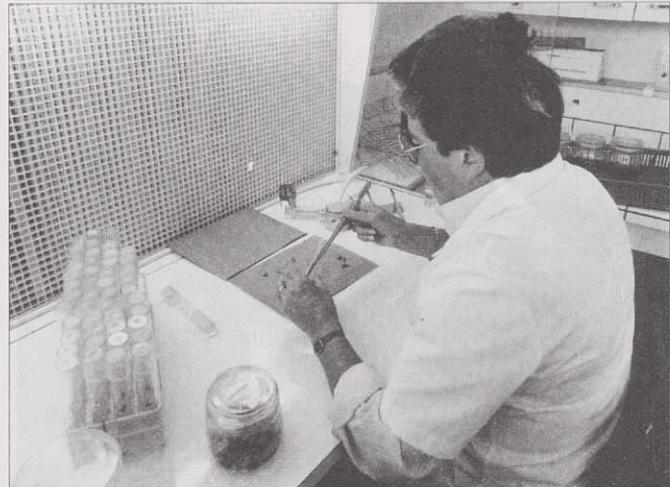
Pour le seul CNRS, la pression au recrutement (nombre moyen de candidatures pour un poste) est passée de 5,5 environ en 1986 à 12,7-12,8 en 1994, alors que l'âge moyen des candidats tend à baisser (un peu plus de vingt-neuf ans), principalement sous l'effet d'une limite supérieure qui atteindra son seuil, trente-et-un ans, en 1995.

A noter la très forte prépondérance (89 %) de la filière universitaire sur celle des grandes écoles ou écoles d'ingénieurs ainsi que la forte augmentation du nombre de candidats titulaires d'un diplôme étranger (22 % en 1994 contre 17 % en 1993).

BUDGET : MODES ET EMPLOIS

L'avenir apparaît morose pour la recherche publique. Pas assez d'emplois, des recherches à long terme compromises, l'État doit donner des moyens aux chercheurs.

L'État ne doit pas se désinvestir de ses responsabilités en matière de recherche. Sous le label du BCRD (budget civil de recherche développement), l'État accorde, chaque année, un peu plus de cinquante milliards de francs à la recherche publique. Un budget relativement stable car lesté, pour moitié, d'une importante masse salariale que se "partagent" près de cinquante-cinq mille fonctionnaires dont un peu plus de vingt-et-un mille chercheurs. Force est de constater que seuls les gouvernements socialistes ont accordé une réelle priorité à la recherche au sein du budget de l'État. Ce ne sont pas les lois de finances de la première cohabitation (1986-88) qui démentiront ce fait... non plus que le projet de budget pour 1995. La politique scientifique serait-elle plus politique que scientifique ? Certaines orientations actuelles ne sont que l'accentuation - brutale souvent - des précédentes. Seulement soixante-huit créations de postes sont prévues dans le budget pour 1995. Départs à la retraite, évaporation vers l'enseignement ou autres va-



C. Weiss/Réa

Les autorisations de programmes sont en chute libre. Comment, dans ces conditions, engager des projets à long terme ?

cances (détachements, décès, démissions...) permettent, à bon compte d'atteindre un taux annuel de renouvellement de 3 % des effectifs. Pas assez pour combler le futur déficit consécutif à l'accroissement des départs à la retraite. L'occasion serait pourtant belle d'apporter un peu plus de sang frais dans les organismes. Les candidats ne font pas défaut.

LA RECHERCHE MANQUE DE SANG FRAIS

La décrue en matière d'emploi scientifique est habillée du noble dessein de restaurer les crédits de paiement, lesquels permettent l'exécution réelle des recherches. Dans le même temps, les autorisations de programmes s'effondrent. Elles sont pourtant la condition même de l'engagement de projets à moyen et long terme, sans lesquels la recherche serait, comme le fut le télescope Hubble, atteinte de myopie. Chacun sait ce qu'il en coûta pour lui installer des lunettes... La recherche ne saurait être ni exemptée de répondre aux urgences sociales, l'emploi,

la santé, l'environnement... ni asservie à un pilotage à vue ou trop "rapproché". Lequel risquerait de rompre le fragile mais indispensable équilibre entre deux approches de la recherche :

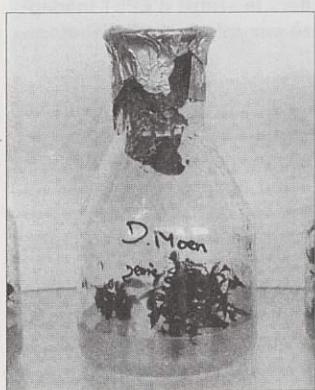
- l'une en termes de moyens : le maintien d'un haut niveau de compétences scientifiques,
- l'autre en termes d'objectifs : une capacité autonome de définition des programmes, articulée à la "demande sociale".

Séparer par trop ces fonctions reviendrait à réduire les organismes de recherche à de simples agences de moyens soumises à des agences d'objectifs extérieures et exposées aux pressions de groupes d'intérêts corporatistes ou conjonctuels.

Le doute scientifique - moteur de l'activité de recherche autant que l'est la nécessité de répondre aux besoins de la société - ne se nourrit pas de doute politique !

La recherche est un Service public : cela signifie, pour l'État comme pour les chercheurs, autant de devoirs que de droits.

Georges Garioud



C. Lepinasse/Réa

LE SYSTÈME E

André Legrand se sent libre de parole dans son analyse des douze années qu'il a passé à un poste de responsabilité dans l'Éducation nationale. Recteur sous Savary, directeur des lycées et collèges sous Jospin, directeur des écoles sous Lang et Bayrou, seul le premier de ces quatre ministres trouve grâce à

DOCUMENTS

André Legrand

Le système E



L'ÉCOLE... de réformes en projets

Demandé
ses yeux. Oser bousser les habitudes, promouvoir une gestion où les changements viendraient des établissements, agir sur la durée, tels sont les principes auxquels l'auteur adhère. Il instruit le procès de la politique des 80 %, n'épargnant personne. Partage de compétence dans le ministère "source de conflits et d'incohérence", rapport Tanguy non exploité parce qu'il n'a pas son commanditaire, ministre timoré... Ainsi l'hétérogénéité du niveau 4^{ème}-3^{ème} a crû jusqu'à l'in soutenable, les portes des structures d'accueil des élèves faibles se fermant les unes après les autres. L'auteur insiste sur la dérive croissante, de ministre en ministre, vers l'effet d'annonce, l'impact médiatique étant préféré à une gestion prudente et progressive, la fausse concertation masquant

mal l'opacité des arbitrages.

Sur l'importance du niveau local, de l'autonomie, de la responsabilité à donner aux acteurs, l'analyse du Sgen-CFDT est la même que celle de A. Legrand. Mais a-t-il réellement lui-même fait preuve du courage politique auquel il rend hommage ? Il nous semble plutôt que la prudence l'a emporté.

André Legrand, Le système E. L'École... de réformes en projets. Éditions Denoël, Documents, 276, 125 F

LA VIE PRATIQUE DE L'ÉCOLE

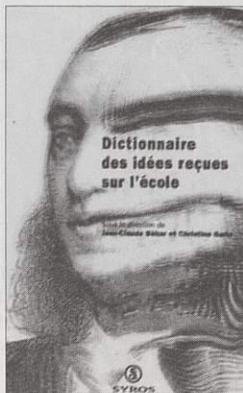
La FCPE vient, après d'autres outils consacrés aux étudiants ainsi qu'aux lycées et collèges, de publier un guide attrayant. Il concerne les classes, les matières, les rythmes, les inscriptions, les langues, les loisirs. Beaucoup d'informations précises sont données sur la vie dans les écoles : cantine, récréation, carnet de notes, sécurité, hygiène, inscriptions, aides maternelles... Les enseignants n'ont pas été oubliés. Ce guide conjugue le sens de la synthèse et la qualité de l'information.

La vie pratique de l'école. Disponible en kiosque ou auprès des sections départementales de la FCPE, 90 pages, 30 francs.

DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES

Pourquoi n'avoir pas pensé plus tôt à réaliser un dictionnaire des idées reçues sur l'école ? Celles-ci ne man-

quent pas : "L'Éducation nationale, c'est une machine énorme", "l'école n'est pas rentable", "c'est un univers impitoyable", "le niveau baisse", "les élèves ne savent pas lire"... Dans ce livre collectif, écrit par Christine Garin, Marc Coutty, Jean-Michel Dumay, Béatrice Gurrey, Sylvia Zappi, Sylviane Gasquet..., bon nombre d'idées reçues sont astucieusement



clouées au pilori. "Yaka" et "Fôkon" ne détiennent plus la vérité. La complexité des solutions prend heureusement le dessus. Cet ouvrage décapant, agréable à lire contribue à abattre beaucoup de stéréotypes.

Dictionnaire des idées reçues. Éditions Syros, 200 pages, 98 francs.

INFOS

La revue du Crap présente un dossier consacré à l'entrée dans l'Enseignement supérieur. On y trouve des constats, mais aussi des relations d'expériences françaises et étrangères. Indispensable !

Les premiers pas dans le supérieur. Cahiers pédagogique n° 327 d'octobre 1994. 45 F + 5 F de port. À commander à la revue, 18 passage Robin, 44000 Nantes.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ Vac. Noël et février, randos raquettes Vercors, Jura Forez. Rens : P. Jarige 38880 Autrans. Tél : 76 95 36 55

■ 05 - Briançon. Collègue loue ds maison individuelle avec jardin appart. 4-6 personnes, tt confort, calme, 1 km centre. Ttes périodes (mois, quinz., sem.), tarifs selon période. Tél : 92 20 20 67

■ 83 - Castellet. 10 km plages St-Cyr-sur-Bandol dans pinède, parc résidentiel de loisirs (2 piscines, jeux enfants, pétanque, tennis...), loue mobil-home récent + terrasse 4 personnes, tt confort, sem., ou quinz. de mai à sept. Tél : 92 20 20 67

■ 92 - Colombes. Vds appt 4 p. (3 ch.) 80 m², bon standing, calme, sur jardin, cave, possibilité garage, proche transports 860 000 F. Tél : (16-1) 47 82 06 54 ou 49 00 02 31

■ 75 - Paris - Gare de Lyon, échange appt 4/6 pers. tt conf. balcon contre logg 4 pers. mer ou mont. Noël 1994. Tél : (1) 44 68 97 05

■ Prof LP organise découverte La Réunion, 13 jours pour 7 500 F. Écrire : JC Lacroix 12 allée des Châtaigniers 37100 Tours

■ 05 - Loue St-Michel-de-Chaillol, appt. 4-5 personnes séjour-cuisine, salle de bains, 2 ch., au pied des pistes de ski alpin, ttes périodes, ttes durées. Tél : 92 50 48 33

■ 38 - Deux-Alpes loue studio 4 pers. balcon plein sud, pied des pistes. Tél : 85 47 31 29

■ 11 - Armissan, 7 km mer, Narbonne vds villa 98 m², rdc surélevé : cuis., séjour, WC, gar. Étage 4 ch., sdb, 4 faces, terrain arboré 580 m², puits. Prix : 800 000 F Tél : 74 60 99 98

■ 34 - La Grande-Motte. Vds ou loue studio-cabine (indép.) 4 pers. meublé neuf. Exc. état tt conf. ds pte rés (bientôt ravalée) du "Point-Zéro". Au calme, 250 m plage et commerces. 34 U Tél : 20 84 32 36

Découvrez gratuitement des logiciels éducatifs (niveaux CE à sixième)

Demandez une disquette gratuite de démonstration à Michel Perraut (instituteur retraité) 24 chemin de Parenty 69250 Neuville-sur-Saône Tél : 78 91 23 20

Important : précisez : - votre ordinateur : PC, T08, T07, Nano - vos disquettes : 5 1/4 de 360 Ko 3,5 de 720 Ko 3,5 de 1,44 Mo

■ 75018 Paris. À louer pendant vacances scolaires appartement bien situé, refait à neuf. 4 couchages, 2 chambres, cuisine, salle-de-bain. 2 100 F/sem. Tél : 75 40 38 11

■ 75 - Paris. Couple professeurs polonais recherche studio à Paris du 1^{er} mars au 31 août 95. Prix modéré. Tél : 78 94 17 83

■ Échangerais juillet 95 châlet 9 personnes à Contamines-Montjoie (74) contre maison 6 personnes bord de mer ; préférence dans le 56. Tél : 50 3580 29 (bur.), 50 35 95 07 (dom.)

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, PRÉVENTION

UN BON ACCORD

Parallèlement aux travaux de la commission Schléret concernant la sécurité dans les établissements (voir PE n°41), l'Uffa-CFDT⁽¹⁾ a signé le 28 juillet dernier un accord sur l'hygiène, la sécurité du travail et la médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat⁽²⁾.

Hygienie, sécurité du travail et médecine de prévention, l'accord signé par la CFDT, la CFTC, la CGC, la Fen, la FGAF et FO, est le fruit d'une longue négociation. La CFDT y a pris une part importante. Cet accord concerne les personnels et permet de rapprocher la situation de la fonction publique de celle du secteur privé. La traduction de cet accord dans notre champ d'activité amènera la création de comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dans les départements et les académies pour l'Éducation nationale, dans les établissements pour l'Enseignement supérieur et la Recherche publique, dans les régions pour la Jeunesse et sports et pour l'Enseignement agricole public. Jusqu'à présent, les CHS n'étaient obligatoires qu'au niveau ministériel. Ils seront désormais plus proches des lieux de travail, donc plus accessibles.

DES CHS PLUS ACCESSIBLES

Pour la CFDT, l'un des enjeux forts de la négociation était l'extension des compétences des CHS pour se rapprocher autant que possible de celles des CHSCT définies par le code du travail pour le privé. Ce sera chose faite car : « les CHS auront également à connaître des questions relatives :



Chambre Noire

Des progrès, mais on reste encore loin d'une véritable médecine du travail.

- aux méthodes et techniques de travail et aux choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents ;

• aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien être au travail ;

• aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux handicapés ;

• aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des

pection du travail en cas de désaccord sérieux et persistant avec l'administration.

En ce qui concerne la médecine de prévention, les avancées sont moins significatives. On est encore loin d'une véritable médecine du travail. L'accord prévoit une visite annuelle pour les agents nécessitant une surveillance particulière ou occupant des postes présentant des risques, une visite quinquennale pour les autres. Un premier bilan est prévu dans cinq ans. L'accord prévoit la mise en place des CHS dans un an. Il reste à négocier le texte réglementaire avec le ministère de la fonction publique, puis les circulaires d'application dans chaque ministère.

Jean-Jacques Biger

1) Union des fédérations des fonctions publiques et assimilées

2) Le texte de l'accord est disponible dans vos syndicats locaux

PREMIER DEGRÉ

Collectivités territoriales

Les taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués en dehors de leur service normal, pour le compte et à la demande des collectivités territoriales, sont modifiés comme suit à compter du 1^{er} août 1994.

- Taux de l'heure d'enseignement : instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 95,72 F ; instituteurs spécialisés : 105,29 F ; professeurs des écoles classe normale : 107,70 F ; professeurs des écoles hors-classe : 118,47 F
- Taux de l'heure d'étude surveillée : instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 86,15 F ; instituteurs spécialisés : 94,76 F ; professeurs des écoles classe normale : 96,93 F ; professeurs des écoles hors-classe : 106,62 F

- Taux de l'heure de surveillance : instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 57,44 F ; instituteurs spécialisés : 63,17 F ; professeurs des écoles classe normale : 64,62 F ; professeurs des écoles hors-classe : 71,08 F

PE retraité : reclassement

Reclassement des PE admis à la retraite : succès total du Sgen-CFDT

- Suite aux multiples interventions du Sgen-CFDT, le ministère avait invité les inspecteurs d'académie à régulariser la situation des professeurs des écoles nommés par la voie des listes d'aptitude depuis le 1^{er} septembre 1990 pour leur permettre de bénéficier de l'application de la jurisprudence Koenig (prise en compte du Service national).

Ceux d'entre eux qui avaient été admis à la retraite depuis cette date étaient concernés dans la mesure où les reclassements consécutifs à l'application de cette jurisprudence pouvaient conduire

à des promotions d'échelon à l'ancienneté et donc à des rappels de traitement.

Mais ces reclassements ne pouvaient entraîner la révision des pensions conformément à la jurisprudence en la matière.

Or le ministère du budget, lui aussi saisi du problème, vient de faire connaître sa position : il accepte de tirer les conséquences des reclassements intervenus tardivement et de procéder aux révisions de pension qui en résultent.

- Les inspecteurs d'académie vont devoir adresser au service des pensions du ministère l'ensemble des arrêtés de promotion pris ou à prendre concernant les professeurs des écoles retraités nommés depuis le 1^{er} septembre 1990 par la voie des listes d'aptitude et reclassés en application de la jurisprudence Koenig. Le réexamen des situations n'est pas subordonné au dépôt d'un recours administratif.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTRICE EN CHEF

Colette Marlin

SECRETAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent,

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

G. Avinain, P. Bedin,

J.-P. Bergault,

L. Campens,

D. Chatellier, R. Piécuch

FLASHAGE

Cadet Photo et Frapada

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Intervalle Régie

93, rue de la Jonquière,

75017 Paris.

Tél : (1) 40.25.39.63

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des

Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

ATOSS	LYCÉES PROFESSIONNELS	
<p>Dans les Crous</p> <p>Le Sgen-CFDT est intervenu dès le mois de mars auprès du directeur du Cnous pour que soit appliquée aux personnels ouvriers des œuvres universitaires le nouvel horaire des fonctionnaires. C'est chose faite à partir du 1^{er} octobre. Les obligations annuelles sont de 1 760 heures contre 1 782 heures avant, sans remises en cause des récupérations des dimanches et jours fériés. Les concierges bénéficient d'une réduction d'horaire annuel identique soit 66 heures en moins.</p>	<p>39 heures</p> <p>Récupération des congés maladie obtenus pendant les vacances, rien de changé. Les personnels récupèrent dans la limite de neuf semaines par année civile. Les personnels d'accueil effectuent les 26 jours de permanence, comme les autres personnels, sur la base de sept heures par jour. Les secouristes lingerie qui effectuent la majorité de leur travail à l'infirmerie continuent à bénéficier des congés scolaires. Leur horaire hebdomadaire est bien évidemment de 39 heures.</p>	
<p>L'adhésion</p> <p>Participer à la vie sociale, à l'effort de transformation de la société par le syndicalisme, simplement en payant une cotisation, si on n'a pas le goût et la possibilité de faire plus, c'est déjà beaucoup. C'est donner aux militants les moyens et l'énergie de travailler, avec beaucoup d'autres, dans la CFDT. À ceux qui ont décidé d'adhérer au Sgen-CFDT retraités pour les raisons ci-dessus, ou parce qu'ils</p>	<p>Service des PLP</p> <p>Le service hebdomadaire des PLP assurant des enseignements pratiques est de vingt-trois heures. Le Sgen-CFDT demande depuis longtemps que ceux-ci aient un service de dix-huit heures comme leurs collègues des enseignements généraux et professionnel théorique. Une mesure de bon sens qui éviterait la multiplication des injustices actuelles. Suivant les académies, l'administration exige des obligations de service différentes pour des personnels enseignant la même discipline. Citons, entre autres, le cas des PLP affectés en collège à qui l'on demande de faire vingt-trois heures alors que leurs collègues certifiés ou PEGC, enseignant comme eux la technologie, font dix-huit</p>	
<p>veulent y investir un peu de leur temps libre, à ceux qui ont pris leur retraite cette rentrée et qui veulent continuer avec le Sgen-CFDT, nous rappelons que tous les retraités de la CFDT payent leurs cotisations par année civile. Pour recevoir un bulletin "Retraités Sgen-CFDT", adressez-vous au Sgen-CFDT, branche retraités, 47-49 av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.</p>	<p>heures, ou celui des ex-PLP1 ETC devenus PLP2 Biotechnologie qui restent à vingt-trois heures dans certaines académies.</p>	
<p>RETRAITÉS</p> <p>L'adhésion</p> <p>veulent y investir un peu de leur temps libre, à ceux qui ont pris leur retraite cette rentrée et qui veulent continuer avec le Sgen-CFDT, nous rappelons que tous les retraités de la CFDT payent leurs cotisations par année civile. Pour recevoir un bulletin "Retraités Sgen-CFDT", adressez-vous au Sgen-CFDT, branche retraités, 47-49 av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.</p>	<p>Concours PLP2 externe</p> <p>La session 1994 du concours PLP2 externe a fait le plein de candidats avec 14 285 inscrits pour 2 000 places. Cela témoigne certes de l'attrait du métier enseignant. Mais cet afflux de candidats - la progression est de 70 % par rapport à la session 93 - s'explique aussi par la montée du chômage qui pousse jeunes et moins jeunes diplômés vers les concours de la fonction publique. Le nombre d'admis est de 1 880, c'est donc cent-vingt postes qui n'ont pas été attribués. Le Sgen-</p>	
<p>ATOSS</p> <p>Dans les Crous</p> <p>Le Sgen-CFDT est intervenu dès le mois de mars auprès du directeur du Cnous pour que soit appliquée aux personnels ouvriers des œuvres universitaires le nouvel horaire des fonctionnaires. C'est chose faite à partir du 1^{er} octobre. Les obligations annuelles sont de 1 760 heures contre 1 782 heures avant, sans remises en cause des récupérations des dimanches et jours fériés. Les concierges bénéficient d'une réduction d'horaire annuel identique soit 66 heures en moins.</p>	<p>LYCÉES PROFESSIONNELS</p> <p>Service des PLP</p> <p>Le service hebdomadaire des PLP assurant des enseignements pratiques est de vingt-trois heures. Le Sgen-CFDT demande depuis longtemps que ceux-ci aient un service de dix-huit heures comme leurs collègues des enseignements généraux et professionnel théorique. Une mesure de bon sens qui éviterait la multiplication des injustices actuelles. Suivant les académies, l'administration exige des obligations de service différentes pour des personnels enseignant la même discipline. Citons, entre autres, le cas des PLP affectés en collège à qui l'on demande de faire vingt-trois heures alors que leurs collègues certifiés ou PEGC, enseignant comme eux la technologie, font dix-huit</p>	<p>CFDT dénonce le malthusianisme de certains jurys qui conduit, au bout du compte, à augmenter le nombre de non titulaires.</p> <p>Stagiaires PLP</p> <p>Un nombre important de stagiaires de la session 1993 n'ont pas obtenu d'affectation en IUFM. Ils étaient envoyés directement en situation dans un établissement. Le Sgen-CFDT a obtenu que la règle concernant l'affectation des stagiaires soit assouplie pour les lauréats de la session 94. Cela s'est traduit par une progression du nombre de stagiaires en IUFM (41 % en 1994 contre 28 % en 1993). Un progrès, mais le Sgen-CFDT poursuivra son action pour que tout PLP puisse bénéficier d'une année de formation initiale en IUFM.</p>
<p>RETRAITÉS</p> <p>L'adhésion</p> <p>veulent y investir un peu de leur temps libre, à ceux qui ont pris leur retraite cette rentrée et qui veulent continuer avec le Sgen-CFDT, nous rappelons que tous les retraités de la CFDT payent leurs cotisations par année civile. Pour recevoir un bulletin "Retraités Sgen-CFDT", adressez-vous au Sgen-CFDT, branche retraités, 47-49 av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.</p>	<p>SECOND DEGRÉ</p> <p>Hors-classe des agrégés</p> <p>Repoussée depuis le printemps, la CAPN hors classe des agrégés se tiendra les 24 et 25 octobre. Les élus des personnels avaient exigé que les améliorations retenues entrent dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les candidatures en dessous du 9^{ème} échelon ne seront pas retenues, - les rectoyers doivent communiquer les éléments de choix (rapports d'inspection entre autres) pour les 9^{ème} et 10^{ème} échelons, - les inspecteurs généraux ne doivent retenir que les candidats au 11^{ème} échelon ayant plus de quatre ans d'ancienneté (pour les autres, le gain financier est nul). <p>Le Sgen-CFDT veut aller plus loin et persiste à demander pour 1995 un appel de candidatures et un barème national.</p>	<p>JEUNES</p> <p>Intégrations certifiées</p> <p>À la CAPN des 13 et 14 octobre, hausse des refus de titularisation dans le corps des certifiés : 121 pour la liste d'aptitude, 111 au décret de 1989 et 71 au décret de 1993. Sont particulièrement pénalisés les personnels en sciences naturelles, lettres modernes et allemand, ceux des académies d'Aix-Marseille, de Créteil et de Poitiers, ainsi que l'ensemble des détachés. Pour le Sgen-CFDT c'est d'autant plus inadmissible que les décrets de 1989 et 1993 correspondent à la mise en extinction des corps des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des PEGC et qu'ils n'apportent aucune promotion aux bénéficiaires qui sont reclasés à l'échelon correspondant à leur ancien indice.</p>
<p>ATOSS</p> <p>Dans les Crous</p> <p>Le Sgen-CFDT est intervenu dès le mois de mars auprès du directeur du Cnous pour que soit appliquée aux personnels ouvriers des œuvres universitaires le nouvel horaire des fonctionnaires. C'est chose faite à partir du 1^{er} octobre. Les obligations annuelles sont de 1 760 heures contre 1 782 heures avant, sans remises en cause des récupérations des dimanches et jours fériés. Les concierges bénéficient d'une réduction d'horaire annuel identique soit 66 heures en moins.</p>	<p>LYCÉES PROFESSIONNELS</p> <p>Service des PLP</p> <p>Le service hebdomadaire des PLP assurant des enseignements pratiques est de vingt-trois heures. Le Sgen-CFDT demande depuis longtemps que ceux-ci aient un service de dix-huit heures comme leurs collègues des enseignements généraux et professionnel théorique. Une mesure de bon sens qui éviterait la multiplication des injustices actuelles. Suivant les académies, l'administration exige des obligations de service différentes pour des personnels enseignant la même discipline. Citons, entre autres, le cas des PLP affectés en collège à qui l'on demande de faire vingt-trois heures alors que leurs collègues certifiés ou PEGC, enseignant comme eux la technologie, font dix-huit</p>	<p>CFDT dénonce le malthusianisme de certains jurys qui conduit, au bout du compte, à augmenter le nombre de non titulaires.</p> <p>Stagiaires PLP</p> <p>Un nombre important de stagiaires de la session 1993 n'ont pas obtenu d'affectation en IUFM. Ils étaient envoyés directement en situation dans un établissement. Le Sgen-CFDT a obtenu que la règle concernant l'affectation des stagiaires soit assouplie pour les lauréats de la session 94. Cela s'est traduit par une progression du nombre de stagiaires en IUFM (41 % en 1994 contre 28 % en 1993). Un progrès, mais le Sgen-CFDT poursuivra son action pour que tout PLP puisse bénéficier d'une année de formation initiale en IUFM.</p>
<p>RETRAITÉS</p> <p>L'adhésion</p> <p>veulent y investir un peu de leur temps libre, à ceux qui ont pris leur retraite cette rentrée et qui veulent continuer avec le Sgen-CFDT, nous rappelons que tous les retraités de la CFDT payent leurs cotisations par année civile. Pour recevoir un bulletin "Retraités Sgen-CFDT", adressez-vous au Sgen-CFDT, branche retraités, 47-49 av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.</p>	<p>SECOND DEGRÉ</p> <p>Hors-classe des agrégés</p> <p>Repoussée depuis le printemps, la CAPN hors classe des agrégés se tiendra les 24 et 25 octobre. Les élus des personnels avaient exigé que les améliorations retenues entrent dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les candidatures en dessous du 9^{ème} échelon ne seront pas retenues, - les rectoyers doivent communiquer les éléments de choix (rapports d'inspection entre autres) pour les 9^{ème} et 10^{ème} échelons, - les inspecteurs généraux ne doivent retenir que les candidats au 11^{ème} échelon ayant plus de quatre ans d'ancienneté (pour les autres, le gain financier est nul). <p>Le Sgen-CFDT veut aller plus loin et persiste à demander pour 1995 un appel de candidatures et un barème national.</p>	<p>JEUNES</p> <p>Intégrations certifiées</p> <p>À la CAPN des 13 et 14 octobre, hausse des refus de titularisation dans le corps des certifiés : 121 pour la liste d'aptitude, 111 au décret de 1989 et 71 au décret de 1993. Sont particulièrement pénalisés les personnels en sciences naturelles, lettres modernes et allemand, ceux des académies d'Aix-Marseille, de Créteil et de Poitiers, ainsi que l'ensemble des détachés. Pour le Sgen-CFDT c'est d'autant plus inadmissible que les décrets de 1989 et 1993 correspondent à la mise en extinction des corps des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des PEGC et qu'ils n'apportent aucune promotion aux bénéficiaires qui sont reclasés à l'échelon correspondant à leur ancien indice.</p>
<p>ATOSS</p> <p>Dans les Crous</p> <p>Le Sgen-CFDT est intervenu dès le mois de mars auprès du directeur du Cnous pour que soit appliquée aux personnels ouvriers des œuvres universitaires le nouvel horaire des fonctionnaires. C'est chose faite à partir du 1^{er} octobre. Les obligations annuelles sont de 1 760 heures contre 1 782 heures avant, sans remises en cause des récupérations des dimanches et jours fériés. Les concierges bénéficient d'une réduction d'horaire annuel identique soit 66 heures en moins.</p>	<p>LYCÉES PROFESSIONNELS</p> <p>Service des PLP</p> <p>Le service hebdomadaire des PLP assurant des enseignements pratiques est de vingt-trois heures. Le Sgen-CFDT demande depuis longtemps que ceux-ci aient un service de dix-huit heures comme leurs collègues des enseignements généraux et professionnel théorique. Une mesure de bon sens qui éviterait la multiplication des injustices actuelles. Suivant les académies, l'administration exige des obligations de service différentes pour des personnels enseignant la même discipline. Citons, entre autres, le cas des PLP affectés en collège à qui l'on demande de faire vingt-trois heures alors que leurs collègues certifiés ou PEGC, enseignant comme eux la technologie, font dix-huit</p>	<p>CFDT dénonce le malthusianisme de certains jurys qui conduit, au bout du compte, à augmenter le nombre de non titulaires.</p> <p>Stagiaires PLP</p> <p>Un nombre important de stagiaires de la session 1993 n'ont pas obtenu d'affectation en IUFM. Ils étaient envoyés directement en situation dans un établissement. Le Sgen-CFDT a obtenu que la règle concernant l'affectation des stagiaires soit assouplie pour les lauréats de la session 94. Cela s'est traduit par une progression du nombre de stagiaires en IUFM (41 % en 1994 contre 28 % en 1993). Un progrès, mais le Sgen-CFDT poursuivra son action pour que tout PLP puisse bénéficier d'une année de formation initiale en IUFM.</p>



Dai'Sacco

VÉRONIQUE NEIERTZ

Pour critiquer l'extension de l'APE, vous la replacez dans le contexte de la politique familiale de la France.

Les prestations familiales avaient été conçues comme de simples compléments de salaire. Avec la création en 1976 de l'allocation de parents isolés (API) d'un montant élevé qui la situait en concurrence avec le Smic, on créait une prestation fortement dissuasive pour le travail des femmes. On encourageait fortement leur retour à la maison.

On a franchi un pas supplémentaire lors de la création de l'allocation au troisième enfant en 1985 et de son extension en 1987. Il était clairement dit aux femmes : « Si vous quittez votre activité professionnelle, vous bénéficieriez d'une allocation proche du Smic. »

Vous dites que l'APE est un salaire maternel même si elle concerne aussi, en théorie, les hommes.

Un salaire maternel lie l'octroi d'une allocation proche du salaire minimum au départ de l'emploi. C'est ce qui nous est proposé dans la « loi famille » dans un contexte de chômage aggravé. Les chiffres montrent que ce sont les femmes qui majoritairement abandonnent leur travail.

Dans ces conditions, elles sont vouée à la précarité, à la pauvreté. Il y a environ neuf cent soixante mille familles de trois enfants et plus de deux millions et demi de deux enfants.

L'APE EST UN SALAIRE MATERNEL

Il s'agit moins de lutter contre la chute de la natalité que d'inciter à renoncer à son emploi. Une telle mesure, selon certains députés de la majorité, présente un triple avantage : « dégraisser les statistiques du chômage, garder les enfants dans le cadre familial, éliminer une des principales causes de l'absentéisme. »

Véronique Neiertz, député socialiste et ancien ministre des droits des femmes,

s'est opposée en juin dernier à la « loi famille » de Simone Veil.

Son intervention a essentiellement porté sur l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) dès le deuxième enfant.

Propos soutenus par nombre d'associations familiales, de syndicats et de partis politiques.



Ribolowski/Réa

« Qui peut s'arrêter de travailler ? Pas les femmes seules, pas les femmes de chômeurs, pas les femmes non mariées. »

Cela nous renvoie un demi-siècle en arrière avec les arguments contre le travail des femmes.

On pouvait espérer, à l'aube de l'an 2000, quand sept femmes sur dix ont une activité professionnelle, avoir dépassé ce genre d'argument. Eh bien non ! Les femmes sont coupables : de mal élever leurs enfants, de gonfler les statistiques du chômage et de l'absentéisme, comme si les chiffres ne montraient pas que l'absentéisme masculin est aussi élevé que celui des femmes.

Gardons toujours à l'esprit que si, dans la vie professionnelle, la situation familiale constitue un avantage pour les hommes, elle constitue

un handicap pour les femmes. Toutes les mesures qui s'adressent spécifiquement à elles, sous couvert de les protéger ou de les aider, les pénalisent à l'embauche et servent de justification à la différence de salaire entre hommes et femmes.

L'APE va renforcer les inégalités professionnelles entre hommes et femmes et augmenter les situations d'insécurité et de précarité dont elles souffrent.

Beaucoup de femmes voient dans l'APE le moyen de concilier le travail, un temps suspendu, et l'éducation des enfants.

Elles ne perçoivent pas les conséquences de cette prime à l'exclusion. L'APE divi-

se les hommes et les femmes, et les femmes entre elles. Ce sont les cotisations des femmes qui travaillent qui vont payer l'allocation des femmes ne travaillant pas.

Qui peut s'arrêter de travailler ? Pas les femmes seules, pas les femmes de chômeurs, pas les femmes non mariées, seules les femmes mariées bénéficiant des droits sociaux.

UNE MESURE POUR FEMME MARIÉE

Que dire de la retraite ou des conditions du divorce ? Comment encourager des jeunes femmes à quitter leur emploi alors qu'une sur trois se retrouvera avec des enfants à charge à cause d'un divorce ? Leur retraite, déjà inférieure de quarante pour cent à celle des hommes, sera calculée sur quarante ans et non sur trente-sept. Elles perdront aussi leurs droits aux augmentations de salaires, à la formation, à la promotion.

La baisse de la natalité est un argument fort.

La France est le pays d'Europe qui fait le plus d'enfants et où les femmes sont les plus nombreuses à travailler !

C'est le chômage qui est à mettre en cause, les jeunes ne trouvent pas d'emploi, difficilement un logement, et retardent d'autant leur projet parental. Ce n'est pas en donnant de l'argent aux femmes que l'État relancera la natalité.

Quelle politique familiale qui ne soit pas fondée sur une approche sexiste ?

Aucune prestation sociale ne doit être liée au départ de l'emploi. Il faut développer les crèches et les emplois de proximité. Il faut une refonte des allocations. Elles doivent être distribuées en fonction des ressources du ménages, dès le premier enfant, et prolongées jusqu'à vingt-deux ans.

“ POUR PRÉPARER L'AVENIR,
ON NE SE PRIVE DE RIEN
SURTOUT PAS DE LA PRÉFON.”



PRÉFON, LA RETRAITE
INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLE
INTÉGRALEMENT GARANTIE

PREFON

Retraite. Epargne. Décès. Dépendance

95, rue de Courcelles - 75017 Paris - Tél.: 42.27.51.84 - Minitel 3615 Code PRÉFON

Le Vade Mecum, votre outil !



Deux ou trois livres en un

29^{ème} édition, nouvelle formule. Avec toujours cette volonté du Sgen-CFDT : mettre à la disposition des personnels de l'Education nationale un outil maniable, pratique et lisible. Un outil indispensable pour se repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, un outil pour se défendre.

Le nouveau Vade Mecum est constitué de trois livres :

- **Livre 1** : Vade Mecum des personnels des écoles
- **Livre 2** : Vade Mecum de tous les personnels des établissements du second degré
- **Livre 3** : Statut général des personnels de l'Education nationale.

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 (130 F les 2 volumes pour les adhérents, 220 F pour les non-adhérents) ou aux livres 1 et 2 (180 F les 3 volumes pour les adhérents, 300 F pour les non-adhérents)

Avec ce Vade Mecum, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Education nationale.

Pour vous repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, pour vous défendre individuellement ou construire une revendication collective : le Vade Mecum du Sgen-CFDT.

A commander auprès de votre syndicat local ou à la fédération des Sgen-CFDT